

## Présentation

### QU'EST CE QUE C'EST ?

Le CAPEFE atteste d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour :



La participation à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger.



La maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères.



La connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales (le cas échéant).

Le CAPEFE est délivré par les INSPÉ.  
(Référence : Arrêté du 4 février 2020)



La certification est ouverte aux étudiants inscrits en 1ère ou 2ème année des masters MEEF ou toute autre mention, aux personnels enseignants et d'éducation titulaires ou non de l'enseignement public, en France et à l'étranger.

Une formation de 30h conçue selon un modèle hybride ou 100% à distance.



### DOMAINES DE COMPÉTENCE CERTIFIÉS PAR LE CAPEFE

- Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français
- Pratiquer des langues étrangères (niveau B2)
- Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger



### ÉPREUVES DE CERTIFICATION



- Épreuve écrite obligatoire (2 heures)



- Épreuve orale obligatoire (1 heure)
- Épreuve orale facultative portant sur une LV2 : entretien à distance sur un thème en rapport avec l'apprentissage des langues ou l'éducation (allemand, italien, espagnol, russe)